

démissionner comme sénateur pour aller devant le peuple, et revenir ici occuper la position responsable à laquelle il a été appelé. Il pourrait alors siéger dans cette Chambre et répondre directement aux questions, au lieu de confier ce soin à des secrétaires et des sous-ministres.

M. SAVARD (texte) : Monsieur l'Orateur, en me levant pour prendre la parole, j'éprouve le besoin de réclamer toute la bienveillance dont vous pouvez disposer à l'égard d'un représentant du peuple qui n'a d'autre ambition que celle de remplir un devoir.

Je n'ai pas d'ailleurs l'intention d'en abuser, car il me semble que tous les sujets qui ont été traités ici, l'ont été beaucoup mieux que je ne saurais le faire, et il serait pour le moins téméraire de ma part d'entreprendre à l'heure actuelle un long discours sur l'adresse en réponse au discours du Trône. Je me contenterai donc de faire aussi brièvement que possible, quelques observations en rapport avec les sentiments qui dominent dans le comté que j'ai l'honneur de représenter; mais avant, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis, à l'instar de mes collègues, d'ajouter une note, quelle que brève qu'elle soit, au concert de louanges dont nous sommes les témoins émus depuis plus de deux semaines à l'adresse de celui qui a occupé et occupera toujours une si grande place dans le cœur de tous les Canadiens et particulièrement des Canadiens-français.

Je crois pouvoir affirmer que dans aucune partie du pays sir Wilfrid Laurier fût plus aimé, plus vénéré que dans les vastes régions du Lac Saint-Jean et de Chicoutimi-Saguenay, et à l'appui de cette affirmation qu'il me suffise de dire que c'est pour une bonne partie—je dirai même pour la grande partie—dû au prestige du grand disparu que j'ai été élu par au delà de 10,000 voix de majorité. Aussi je ne crains pas d'affirmer que nulle part ailleurs notre illustre compatriote ne sera plus regretté, car nous avons la conviction d'avoir perdu notre plus grand bienfaiteur, comme nous sommes bien convaincus que le pays a perdu son plus illustre citoyen.

Il est mort, mais nos cœurs palpitent toujours à son souvenir et l'histoire de sa vie sera le plus bel enseignement pour les générations futures.

Maintenant, monsieur l'Orateur, qu'il me soit aussi permis d'unir mes félicitations à celles de tous les membres de cette Chambre au proposeur et au secondeur de l'adresse, qui se sont acquittés de leur devoir avec beaucoup de talent. Mais je ne puis

cependant m'empêcher d'exprimer mon regret que le Gouvernement se soit départi de la coutume établie depuis longtemps —peut-être depuis toujours—de ne pas avoir fait seconder l'adresse en français.

Il me semble que cette année, plus que jamais, on aurait dû suivre cette coutume, parce que les Canadiens-français comme les Canadiens-anglais reviennent également victorieux, glorieux, des champs de bataille. Mais je crois trouver une raison qui semblerait peut-être le justifier jusqu'à un certain point: c'est que le Gouvernement actuel est un Gouvernement de guerre passablement écopé—ses gros canons n'étant pas au poste qu'ils devraient occuper. Il a cru bon, il a jugé nécessaire de mettre de l'avant pour défendre ses positions des braves qui se sont distingués sur le champ de bataille et qui ont certainement à cœur de soutenir leur réputation dans cette Chambre, et à ce point de vue, je crois qu'il ne pouvait faire un meilleur choix.

Maintenant, monsieur l'Orateur, laissez-moi dire que j'ai l'honneur de représenter un des plus grands,—sinon le plus grand—mais assurément un des plus intéressants comtés du pays. A peu d'exception près la population est canadienne française et j'oserais même dire que c'est le comté le plus canadien français, le plus français du pays et c'est probablement l'une des raisons pour lesquelles j'ai le regret de ne pouvoir m'exprimer dans la langue de la majorité, ce qui a pour effet naturel, pour effet presque invariable de provoquer une sortie presque générale des honorables membres de l'autre côté de cette Chambre. Je n'ai pas l'intention de leur en faire un reproche parce que si nous nous trouvions dans les mêmes conditions, si nous n'étions pas capables de les comprendre, il est possible que nous ferions la même chose, mais, tout de même, je suis certain d'une chose, c'est que nous ferions en sorte de remplir notre devoir et que nous n'interromperions pas les affaires de cette Chambre.

Permettez-moi de répéter ici que nous sommes aussi fiers d'être Canadiens-français que les citoyens des autres nationalités sont fiers de la race à laquelle ils appartiennent.

Pourquoi ne serions-nous pas fiers d'être Canadiens-français, quand nous pouvons nous réclamer d'être les descendants de ces fiers Gaulois qui résistèrent si longtemps à César et à ses légions presque invincibles? Pourquoi ne serions-nous pas fiers, vous Canadiens-français quand nous nous reconnaissons comme les descendants de cette France héroïque qui, pendant dix siècles, combattit de par le monde, presque toujours